

**Collège André Citroën**  
**Conseil d'administration n°5 du 25 juin 2019**

Convoqué en date du 10 juin 2019, le Conseil d'Administration n°5 du 25 juin 2019, débute à 18h08. Le quorum, fixé à 15, est atteint (19 personnes sont présentes à l'ouverture). Le secrétariat est assuré par Isabelle Friedmann (FCPE).

Ordre du jour :

- I Procès-Verbal du précédent CA
- II Contrat de maintenance hottes cuisine
- III Adhésion marché **Janson de Sally** (*extincteur, contrôle d'hygiène alimentaire*).
- IV Prélèvement sur fonds de Réserves de 7 000€ pour remplacement des extincteurs
- V Point sur la DHG : dotation spécifique pour le latin.
- VI La semestrialisation deux ans après : un bilan des familles et des élèves
- VII Projet artistique et culturel "A l'école des ondes" avec Radio France
- VIII Projet culturel partenariat avec La Villette spectacles de Hip-HOP
- IX Questions diverses (à faire parvenir 48 heures à l'avance)

**I. Procès-verbal du précédent CA**

Délibération n°1 :

Le PV du conseil d'administration du 26/03/2019 est adopté à l'unanimité.

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

**II Contrat hottes cuisine**

Délibération n°2 : *Le Conseil d'Administration est favorable à la signature du contrat avec la société Technivap pour la maintenance des hottes de cuisine, pour une durée de trois années (2020-2022), à raison de 3000 euros par an.*

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

**III Adhésion marché Janson de Sally** (*extincteur, contrôle d'hygiène alimentaire*).

Délibération n°3 : *Le Conseil d'Administration est favorable à l'adhésion du marché Janson de Sally (extincteur, contrôle d'hygiène alimentaire)*

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

#### **IV Prélèvement sur fonds de réserves.**

M le gestionnaire propose un prélèvement de 7 000 € afin de prévoir le remplacement des extincteurs du collège devenus obsolètes au terme de vingt ans d'usage.

*Délibération n°4: Le Conseil d'Administration est favorable au prélèvement*

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

#### **V Point sur la DHG : dotation spécifique pour le latin.**

Monsieur le Principal annonce que le Rectorat a octroyé une dotation spécifique de 4 heures pour le latin, ce qui permet de maintenir la répartition de la DHG telle que votée lors du CA du 26/03/2019 et de rétablir l'horaire initial de latin (3h en 4<sup>ème</sup> et 3h en 3<sup>ème</sup>). Cette dotation spécifique, que M. Vignest explique avoir obtenue suite à un entretien personnel avec Monsieur le Recteur, vaut pour l'année scolaire 2019-2020.

Les représentants des parents d'élèves de la FCPE font remarquer que la répartition de la DHG a mobilisé tous les membres du CA pendant une Commission Permanente et deux Conseils d'Administration pour, *in fine*, être revue sans qu'elle soit soumise au vote de l'instance compétente, ni que l'avis des membres du Conseil d'Administration ne soit sollicité sur l'attribution de ces 4 heures. Les représentants FCPE soulignent qu'ils ne sont en aucun cas opposés à l'enseignement du latin, mais ils auraient au moins souhaité que puisse être étudiée la possibilité de donner à tous les élèves de 5<sup>ème</sup> la chance de découvrir le latin.

#### **VI La semestrialisation, deux ans après : un bilan des familles et des élèves.**

Interrogés en séance, les élèves estiment que la semestrialisation leur demande un effort continu, plus fatiguant et qu'elle leur impose un rapport au temps plus difficile à appréhender.

Par ailleurs, un bilan mené par M. le CPE (M. Belharrat) auprès d'un échantillon de 20 élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> est communiqué par la Direction. La comparaison proposée entre la semestrialisation et la trimestrialisation montre que 48% des élèves estiment que la répartition des contrôles est mieux adaptée avec la semestrialisation, 58% pensent que la semestrialisation est propice à une meilleure organisation du travail ; 60% qu'elle est moins stressante et 65% estiment que l'ambiance de la classe est meilleure avec les semestres.

Les professeurs n'ont pas fait de sondage parmi eux, mais il ressort des discussions en CA que les enseignants des matières à « gros horaires » sont plutôt plus favorables aux trimestres que pour les enseignants des disciplines à « petits horaires » (SVT, physique chimie, technologie, par ex.), les semestres permettant de disposer de plus de notes.

Les représentants des parents d'élèves de la FCPE présentent leur démarche :

Un sondage auprès des Collèges Publics de l'arrondissement et des Lycées où les élèves de Citroën poursuivent majoritairement leurs études a été mené.

Les Etablissements consultés sont : De Staël, Buffon (collège et lycée), Duhamel, Apollinaire, Debussy,

Camille Sée (collège et lycée), Modigliani, Lycée Duruy, Lycée La Fontaine, Lycée Jean-Baptiste Say, Lycée Molière, Lycée Janson de Sailly et Lycée Claude Bernard.

Il s'avère que les Etablissements André Citroën et Camille Sée (Collège et Lycée) sont les seuls à adopter le rythme des semestres, les autres établissements optent toujours pour les trimestres.

Ensuite un sondage anonyme a été réalisé en ligne auprès des parents, ayant récolté 138 réponses : 76,8% des parents interrogés préfèrent l'organisation en trimestres plutôt qu'en semestres et 70,3% ne voient pas de bénéfices à la semestrialisation pour leur enfant. Ils considèrent que les trimestres offrent une meilleure visibilité sur l'évolution des notes et du comportement, ainsi que sur les progrès et les difficultés de leur enfant.

Les représentants des parents d'élèves d'UPE15 rapportent les impressions échangées de façon informelle dans leur groupe selon lesquelles la semestrialisation serait adaptée aux classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup>, mais moins aux autres niveaux.

Une longue discussion s'engage entre les membres du CA pour trouver quels pourraient être les aménagements susceptibles d'améliorer l'organisation en semestres.

Il est décidé de :

- renforcer les rendez-vous des mi-semestres en demandant aux professeurs de remplir des appréciations, en plus des notes, surtout dans les matières où l'élève rencontre des difficultés ou des problèmes de discipline ;
- se donner la possibilité d'alerter au plus tôt en cas de difficulté constatée ou de problème de discipline, ce qui permettrait de mettre en place un plan d'action adapté plus en amont.
- veiller à ce qu'il y ait suffisamment de notes dans chaque matière ;
- faire apparaître sur vie scolaire les moyennes des élèves par discipline pour qu'élèves et parents aient une meilleure visibilité sur les résultats scolaires;
- encourager les professeurs principaux à faire un point avec les parents sur le cahier de correspondance lors des entretiens des mi-semestres, pour identifier les situations d'absentéisme ;
- avancer à début janvier les dates des Conseils de Classe du 1<sup>er</sup> semestre pour les classes de 3<sup>ème</sup>.

Votée à l'essai pour deux ans, en juin 2017, la semestrialisation est reconduite pour l'année 2019-20, mais elle sera soumise au vote pour sa reconduction pour 2020-2021.

## **VII Projet artistique et culturel "A l'école des ondes" avec Radio France**

Ce projet de partenariat est destiné aux 22 élèves d'UPE2A, qui participeront à 6 rendez-vous dans l'année à la Maison de la Radio.

*Délibération n°5: Le Conseil d'Administration est favorable au projet "A l'école des ondes" avec Radio France*

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

### **VIII Projet de partenariat culturel avec La Villette (projet porté par M. Ramires)**

Le projet prévoit la venue d'artistes chorégraphes (8 lundis soirs, soit 16 h dans l'année) et la participation de 15 élèves de l'atelier danse contemporaine (de tous les niveaux) à 5 spectacles à La Villette à tarif préférentiel, pour un coût total de 3000 euros dont 1300 euros à charge de l'établissement.

Les membres du CA font remarquer que le coût est important et qu'il n'est pas précisé comment les élèves seront choisis. Le projet est toutefois adopté, en espérant que des solutions de financement autres que le seul budget de l'établissement soient trouvées (exemple : organisation des spectacles au sein du Collège, avec une participation des familles via un ticket d'entrée).

*Délibération n°6: Le Conseil d'Administration est favorable à la Classe à PACProjet intervention d'un chorégraphe en partenariat avec la Villette*

Votants : 19	Pour : 19	Contre : 00	Abstention : 00
--------------	-----------	-------------	-----------------

### **IX Questions diverses et échanges sur l'année scolaire**

#### **1. PCN**

Dès la rentrée : harmonisation des pratiques d'utilisation de Paris Classe Num, notamment sur l'usage des mails ou non des professeurs, de même pour les livres numériques, car certains enfants n'arrivent pas à les trouver sur ENT. Peut-on imaginer une session de formation en vie de classe par exemple, ou en cours de Techno?

Réponse de la Direction : Il est déconseillé de passer par PCN pour entrer en contact avec les enseignants. Il faut privilégier le cahier de correspondance, l'appel au Secrétariat ou au Professeur Principal.

Deux référents PCN par classe ont été formés par le collège.

#### **2. HSA**

Comment la Direction justifie-t-elle le recours systématique aux deux heures supplémentaires hebdomadaires pour chaque enseignant pour l'année prochaine alors que le nombre de HSA sera en diminution (de 5 heures). Le nouveau texte de loi précise que ce recours est possible dans l'intérêt du service et éligible aux professeurs à temps complet et poste fixe. Or dans le collège André Citroën, il aura parfois pour conséquence de séparer

des classes pour la même matière entre deux enseignants. Ce qui ne paraît pas aller dans l'intérêt des élèves...

Réponse de la Direction : Compte tenu du nombre de professeurs stagiaires et d'enseignants en poste sur plusieurs établissements, il est difficile, au collège Citroën, de répartir les HSA entre tous les professeurs et il peut arriver de devoir en imposer à certains. La contrainte sur les HSA peut avoir pour conséquence d'avoir deux enseignants sur une même matière pour une même classe.

### **3. Besoin en COP**

Pourrions-nous bénéficier d'une présence accrue de notre conseillère d'orientation psychologue l'an prochain?

Réponse de la Direction: La demande est faite régulièrement, mais en vain ; elle sera renouvelée cette année auprès du CIO.

### **4. Heure pour un référent handicap l'année prochaine ?**

Réponse de la Direction : Intéressant de se renseigner sur la possibilité d'avoir un IMP affecté à ce suivi des élèves en situation de handicap.

**5. Prévision des effectifs et organisation de la rentrée**, des réunions d'accueil, un café des parents sont-ils prévus? Combien d'élèves de 6ème se sont-ils inscrits? Le collège a-t-il dû en refuser?

Réponse de la Direction: 169 élèves ont été inscrits en classe de 6<sup>ème</sup> (pour un total de 194 élèves affectés dans l'établissement), il reste donc quelques places, puisqu'il est possible de monter jusqu'à 172 élèves.

Les réunions d'accueil de 6èmes et 3èmes sont maintenues le jour de la rentrée (respectivement le 1<sup>er</sup> matin et le 2 septembre après-midi).

Les cafés des parents, suivis d'une réunion par classe, sont prévus courant le mois de septembre pour tous les niveaux.

**6. Des problèmes de réseaux** et de mise à jour des logiciels ont rendu le travail difficile cette année avec les classes mobiles de mathématiques. Serait-il possible de résoudre le problème ou de bénéficier d'un créneau hebdomadaire d'une heure par classe en salle informatique l'année prochaine?

Réponse de la Direction: cette question doit être traitée hors CA

**7. Bilan des commissions éducatives** : comment expliquer le nombre croissant de CE en 6ème et 5ème, alors qu'il y en a eu très peu en 4ème et 3ème ? Quels sont les bénéfices pour les élèves concernés des mesures prises lors de ces commissions ?

Réponse de la Direction: Il y en a eu 33 en 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>, qui ont donné majoritairement des résultats positifs, en termes de résultats scolaires et/ou de comportement.

**8. Orientation en voie professionnelle** : quel est le dispositif d'information sur les dates clé de l'orientation, notamment en 4ème pour les élèves qui souhaiteraient s'orienter vers la 3ème Prépa Pro? Y a-t-il un nombre de places limitées pour les 3ème Prépa Pro?

Réponse de la Direction : Les professeurs détectent les situations, la direction reçoit les élèves et étudie avec eux les possibilités d'orientation. Le peu d'orientation s'explique par la volonté de maintenir le tronc commun du collège unique et de ne pas recréer des filières.

9. Les différents membres de la communauté scolaire sont-ils satisfaits du système des "billets verts" pour la gestion des absences ? Est-il acceptable que des enfants mineurs remplissent, « au vu et au su » de tous, les billets verts parfois sous nos yeux?

Réponse de la Direction : il est proposé qu'en cas d'absences et/ou de billets verts nombreux, le sujet soit abordé par le professeur principal lors des entretiens de mi-semestres, avec le carnet de correspondance à l'appui.

10. heures de colle : le nouveau système mis en place cette année a-t-il fonctionné, les élèves ont-ils effectué les heures de colle qui leur avaient été données?

Réponse de la Direction : Le nouveau système a été efficace (environ 6000 heures). Ce sont les professeurs qui gèrent les heures de colle.

11. Conseil de la Vie Collégienne : un dispositif d'information et de mise en place a-t-il été anticipé pour que cette instance, qui devait être installée cette année, le soit l'an prochain?

Réponse de la Direction : Ce sera à la nouvelle Direction de mettre en place ce dispositif.

12 Demande de l'accueil d'être informé des occupations de salles particulières.

Réponse de la Direction : cette question doit être traitée hors CA

13 Les conseils de classe pourraient-ils ne plus se dérouler en salle informatique ? Les classes mobiles ne fonctionnant pas toujours, cette salle constitue souvent notre dernier recours pour travailler avec les logiciels que les programmes réclament de maîtriser.

Réponse de la Direction : cette question doit être traitée hors CA


14 De plus, pourrions-nous nous concerter pour une décision commune concernant les avertissements au 2ème semestre ?

Réponse de la Direction : cette question sera traitée en atelier pédagogique.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20h53.

Le principal  
Laurent Vanhamme

La secrétaire de séance  
Isabelle Friedmann.

  
CEROLINI GABRIELA

